

Paris Surf & Skateboard Film Festival 2026

Appel à films-Règlement /*Call for films-Entry rules*

Article 1

Le Paris Surf & Skateboard Film Festival est un rendez-vous annuel qui propose des films sur la thématique du surf et du skateboard à Paris. Le PSSFF étudie toutes les propositions de films sur le surf et le skateboard sans restriction d'année de production, de nationalité, de durée, de forme ou de genre (documentaire, fiction, vidéo expérimentale, webdocumentaire ect...)

Paris Surf & Skateboard Film Festival is an annual showcase about surf and skateboard films in Paris. PSSFF is interested about every work about surfing and skateboarding with no restrictions in terms of period, nationality, running time, form or genre (documentary, features, experimental films, webdocumentard ect..

Article 2

La onzième édition du festival se tiendra du **27 au 29 novembre 2026 à la Gaîté Lyrique, Paris 3e.**

The festival's eleventh edition will take place from November 27 to 29 2026 at the Gaîté Lyrique, Paris 3e.

Article 3

Quiconque inscrivant un film garantit les informations indiquées au moment de l'inscription. Tout participant déclare être régulièrement propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, représentation et diffusion de son film. Il garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à

cet effet.

Anyone submitting a film guarantees that the information provided on the submission form is accurate. Each participant thereby declares that he/she holds all the rights of reproduction, exhibition and distribution of his/her film. He/she guarantees having secured all the authorizations pertaining to the material being submitted.

Article 4

Les réalisateurs des films sélectionnés pourront être invités par le festival.

Filmmakers of the selected movies could be invited by the festival.

Article 5

Un réalisateur peut inscrire plusieurs films, mais un seul sera retenu.

A filmmaker may submit several films, but only one may be selected.

Article 6

La date limite d'inscription est fixée au **26 juin 2026**.

L'inscription se fait via FilmFreeway.

La sélection se fait à partir de liens internet (Vimeo, Youtube, Dailymotion...). Le lien doit être valide et actif au moment de l'inscription du film et jusqu'aux dates du festival.

*Submission's deadline is **June 26 2026**. **Submissions to be made online on FilmFreeway.***

Article 7

La sélection officielle est annoncée environ trois mois avant le début du festival. Les réalisateurs des films sélectionnés seront avertis par e-mail à partir de juillet 2026. Une indemnité forfaitaire de projection pourra être versée.

The official selection is announced approximately three months before the festival. Filmmakers whose work has been selected will be notified at the beginning of July 2026. A flat-rate allowance for screening may be payed.

Article 8

Le réalisateur et le ou les ayants droits du ou des films s'engagent à ne pas retirer le ou les films dès l'annonce du programme officiel du festival, ainsi qu'à ne pas prendre d'engagements de projections du film en France avant la clôture du festival, que ce soit pour une avant-première ou une diffusion classique en salle.

Once the official program of the festival is announced, the filmmaker and/the film's rights holders agree not to withdraw the film(s) from the line-up, and also agree not to commit to any screenings of the film anywhere else in France until the festival is over, may it be for a premiere or for a usual theatrical screening.

Article 9

Les films sélectionnés feront l'objet d'une double compétition : une compétition surf et une compétition skateboard. Ils concourent pour les prix suivant :

- Meilleur film de surf
- Meilleur film de skateboard
- Meilleur court métrage (>30') de surf

-Meilleur court métrage (>30') de skateboard

The selected films will be part of a competition dedicated to both disciplines: A surf selection and a skateboard selection They contest for the prizes bellow :

-Best surfing film

-Best skateboarding film

-Best surfing short film (>30')

-Best skateboarding short film (>30')

Article 10

Les jurés sont désignés par les organisateurs du festival.

Le jury est composé de personnalités du skateboard, du surf, de l'image, du monde artistique et culturel français et étranger.

Ne pourra faire partie du jury quiconque est associé en quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

Jury members are appointed by the festival's members staff.

The jury is composed with professionals from surfing, skateboarding, the Art field and Culture, foreigners and french.

Anyone associated in any manner whatsoever with the production or marketing of any of the films in competition may serve on the jury.

Article 11

Pour la projection des films sélectionnés, les formats de projection seront précisés ultérieurement en fonction des différents lieux de projection. `

Screening formats for the selected works will be communicated at a later date, depending on the venue in which they are to be screened.

Article 12

Le réalisateur et le ou les ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à fournir si possible une version sous-titrée en français ou en anglais, et le cas échéant, un transcript time codé des dialogues originaux.

The filmmaker and/or the rights holder(s) of the selected films agree to provide a version of the film with french subtitles if possible or english subtitles. If appropriate, a time coded transcript with the original dialogues shall be provided to the festival.

Article 13

> Les participants autorisent le PSSFF à utiliser gracieusement un extrait ne pouvant dépasser 3 minutes qui pourra être diffusé, dans le cadre de la promotion du film et du festival, sur Internet, à la TV ou pour la réalisation d'une bande annonce.

> Les extraits et/ou la bande annonce seront présentés au public pour promouvoir et annoncer la manifestation du PSSFF sur tous supports et par tous moyens de promotion utiles à savoir cinéma, presse, édition papier et électronique, TV, radio, Internet...

> A cette fin vous autorisez le PSSFF à reproduire ou à fairereproduire à ses frais tout ou partie du film selon tout procédé technique actuel ou à venir.

>A l'issue de la manifestation, les extraits et/ou la bande annonce pourront être archivés sur le site internet du PSSFF pendant une durée au moins égale à la protection légale accordée à votre film.

>Participants give permission to PSSFF to use at no cost an excerpt whose running time shall not exceed 3 minutes, which can be shown and disseminated, as part of promoting the film and the festival, on television, on the Internet, or used to make a trailer.

>The excerpts and / or the promotional trailer will be shown to the public in order to promote and announce the PSSFF event, on all formats and by all useful including cinema, press, written press and electronic press, TV, radio, Internet...

>To this end, you give permission to PSSFF to reproduce or have reproduced at its own cost all or part of your film by any current or upcoming technical process.

>Following the event, the excerpts and/or the Promotional Trailer may be archived on PSSFF website during a length of time at least equal to the legal protection given to your film.

Article 14

L'association Outside Diffusion qui organise le Paris Surf & Skateboard Film Festival est habilitée à régler tous les cas non prévus au présent règlement.

Outside Diffusion, as the organizer of Paris Surf & Skateboard Film Festival, is empowered to settle all cases not provided for in these rules.

Article 15

Le festival travaille à la promotion, au soutien et à

l'accompagnement des films sélectionnés en compétition dans le cadre de programmation hors les murs en France et à l'étranger. L'ayant droit donne son accord de principe pour qu'Outside Diffusion puisse organiser une reprise du festival PSSFF. Toute reprise du festival fera l'objet d'un accord séparé entre les parties.

The festival works to promote and support the films selected in competition as part of its off-site programming in France and abroad. The rights holders agree in principle to give permission to Outside Diffusion to organize another edition of PSSFF Any additional edition of the festival shall be subject to a separate agreement between the parties.